

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/02/2023

Référence
08_2023

Objet de la délibération
Loyer de l'école 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	10

Date de la convocation
08/02/2023

Date d'affichage
20/02/2023

Vote
MAJORITE Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2023 et le 20 Février à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, GAVAZZI Romain, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CANARD Stéphane à M. ANTOINE Jérôme, LEHEUTRE Bruno à M. GAVAZZI Romain

Absents séance:

Absent(s) : MM : JENNEPIN Patrick, LEBLANC Eric, PIART Steve

A été nommé(e) secrétaire : M. RABIN Patrice

Objet de la délibération : **Loyer de l'école 2023**

Comme prévu dans les statuts du Syndicat Scolaire des 3 Villages, le loyer de l'Ecole maternelle de Sormonne est révisée chaque année en raison des coûts réels de fonctionnement de l'année N-1

Compte tenu des coûts de fonctionnement sur l'année 2022 comme précisé ci-dessous :

Coût de fonctionnement 2022 Ecole maternelle de Sormonne

BÂTIMENT	
Eau	1 054,14 €
Electricité	1 987,97 €
Gaz	12 114,82 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 20/02/2023

Et

Publication ou notification du :

Entretien Chaudière et chauffage	120,00 €
Internet et telecom	978,65 €
Produits entretien et petit équipements	1 200,00 €
Contrôle sécurité (<i>extincteurs</i>)	345,84 €
Contrôle sécurité (<i>électricité & gaz</i>)	556,51 €
TOTAL	18 357,93 €

Loyer 2023 1 530 €

Pour 2023 le loyer est fixé à 1 530€

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le vote du loyer de l'Ecole maternelle pour 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/02/2023
Le Maire
François DENEUX